

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

**2020-02-04**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 4 février 2020 à 20 h à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de monsieur Simon Giard, maire.

Sont présents : Monsieur Simon Giard, maire  
Monsieur David Roux, conseiller siège #2  
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3  
Madame Angèle Forest, conseillère siège #4  
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller siège #5  
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Est absent : Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020
- 4- Période de questions**
- 5- Finances**
  - 5.1 Adoption des comptes payés
  - 5.2 Adoption des comptes à payer
  - 5.3 Dépôt rapport des fournisseurs ayant des factures de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$
- 6- Administration**
  - 6.1 Cotisation annuelle de la directrice générale à l'ADMQ
  - 6.2 Demande de dons pour APEH (Association des parents des Enfants Handicapés) Richelieu-Val-Maska
  - 6.3 Remplacement coordonnatrice en loisirs et adjointe administrative – Poste temporaire congé de maternité
  - 6.4 Formations ADMQ pour la directrice générale
  - 6.5 Gestion des archives -Mandat 2020
  - 6.6 Formation ABC/DG de l'ADMQ pour la directrice générale adjointe
  - 6.7 Journées de la persévérance scolaire - Proclamation
  - 6.8 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC des Maskoutains
- 7- Sécurité publique**
- 8- Transport routier**
  - 8.1 Octroi du contrat d'achat d'un véhicule utilitaire
  - 8.2 Contrat d'entretien d'aménagement paysager
  - 8.3 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales - Confirmation d'exécution des travaux 2019
  - 8.4 Mandat pour réfection du ponceau du 3<sup>e</sup> Rang Est sur la branche 10, du cours d'eau Du Pont
- 9- Hygiène du milieu**
  - 9.1 Nettoyage et inspection de conduite du réseau pluvial
  - 9.2 Nomination du délégué et du substitut auprès de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 10- Urbanisme**
- 11- Loisirs et culture**
  - 11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 20 janvier 2020
  - 11.2 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives - Centre Multifonctionnel
  - 11.3 Demande de contribution Centre Communautaire Saint-Simon

- 11.4 Demande de paiement de la contribution de la Municipalité pour l'entretien de la patinoire
- 11.5 Demande au Fonds de développement rural (FDR) de la MRC des Maskoutains – Installations sanitaires - Halte-vélo
- 11.6 Centre Communautaire St-Simon - Demande d'appui financier au Fonds de développement rural (FDR)
- 11.7 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives – Infrastructure aux loisirs

**12- Avis de motion**

**13- Règlements**

**14- Période de questions**

**15 Correspondance**

**16 Affaires nouvelles**

**17- Clôture de la séance**

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20 h.

**2- ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

22-02-2020

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**3- PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

23-02-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020.

Adoptée

**4- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

**5- FINANCES**

**5.1 Adoption des comptes payés**

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

24-02-2020

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu que les comptes payés par chèques C2000001 @ C200019, par accès « D » L2000001 @ L2000010, par Dépôt

direct P2000001 @ P2000023, par Visa V0010118 et les salaires D2000001 @ D2000031 pour un montant total de **138 820,68 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

## **5.2 Adoption des comptes à payer**

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

25-02-2020

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **3 809,19 \$**.

Adoptée

## **5.3 Dépôt rapport des fournisseurs ayant des factures de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$**

Considérant l'article 961.4 C.M. à l'effet qu'une municipalité doit publier sur son site Internet, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ ;

Considérant que cette liste est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Simon ;

26-02-2020

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu que le Conseil prend acte de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

Adoptée

## **6- ADMINISTRATION**

### **6.1 Cotisation annuelle de la directrice générale à l'ADMQ**

27-02-2020

Il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'acquitter les frais d'adhésion de la cotisation annuelle de la directrice générale, Johanne Godin, à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant annuel de 852,00 \$ incluant le volet assurances, plus les taxes applicables.

Adoptée

### **6.2 Demande de dons pour APEH (Association des parents des Enfants Handicapés) Richelieu-Val-Maska**

Le conseil ne donne pas suite à cette demande de dons.

### **6.3 Remplacement coordonnatrice en loisirs et adjointe administrative – Poste temporaire congé de maternité**

Considérant le départ de M. Cédric Croteau-Déry au poste de coordonnateur en loisirs et adjoint administratif par intérim (résolution #06-01-2020) ;

Considérant qu'il y a lieu de le remplacer afin de terminer le remplacement de la coordonnatrice en loisirs et adjointe administrative en raison d'un congé de maternité ;

Considérant l'ouverture du poste combiné de coordonnateur en loisir et d'adjoint administratif par intérim;

Considérant qu'à la suite de l'examen des CV, des entrevues avec les candidats retenus ont été effectuées ;

28-02-2020 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu d'entériner l'embauche de M. Marc-André Beauchamp Fillion au poste temporaire de coordonnateur en loisirs et d'adjoint administratif par intérim en remplacement du congé de maternité de Mme Roxanne Carbonneau, à compter du 30 janvier 2020, aux conditions établies à l'entente de travail, et de mandater le maire et la directrice générale à signer l'entente de travail, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

#### **6.4 Formations ADMQ pour la directrice générale**

Considérant la formation « Le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens » offerte sous forme de webinaire par l'ADMQ au coût de 75 \$ ;

Considérant la formation « Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal » offerte en salle le 19 février 2020 à Beloeil au coût de 277 \$ ;

29-02-2020 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'autoriser l'inscription de la directrice générale à ces formations offertes par l'ADMQ au coût total de 352 \$ avant taxes et de lui rembourser tous les frais reliés à ces formations selon la politique en vigueur.

Adoptée

#### **6.5 Gestion des archives -Mandat 2020**

Considérant que la société en nom collectif HB archivistes gère les archives de la municipalité depuis plusieurs années ;

Considérant qu'il y a lieu de retenir les services professionnels pour une période de travail de quatre (4) jours au cours de l'année 2020 ;

30-02-2020 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à retenir les services de HB Archivistes s.e.n.c. pour un maximum de quatre (4) journées de travail dans la présente année, au montant de 1 100,27 \$ plus les taxes applicables, selon les termes de l'offre de services reçue en date du 4 novembre 2019.

Adoptée

#### **6.6 Formation ABC/DG de l'ADMQ pour la directrice générale adjointe**

Considérant que l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation pour que les nouveaux D.G. et la relève apprennent l'ABC de la fonction de directeur général municipal qui aura lieu à Québec les 11 et 12 février 2020 au coût de 150 \$ pour les personnes non-membres de l'ADMQ ;

Considérant que la directrice générale adjointe, Mme Rosemarie Delage, souhaite suivre cette formation ;

Considérant que l'hébergement pour deux nuits ainsi que les petit déjeuner et repas lors de la formation sont inclus dans le coût d'inscription ;

Considérant que cette formation est une opportunité exceptionnelle de perfectionnement pour la directrice générale adjointe ;

31-02-2020 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'autoriser Rosemarie Delage, directrice générale adjointe à assister à cette formation les 11 et 12 février prochain au cout de 150 \$ avant taxes et de lui rembourser tous les frais reliés à cette formation selon la politique en vigueur.

Adoptée

## **6.7 Journées de la persévérance scolaire - Proclamation**

Considérant que le taux de diplomation ou de qualification après sept ans des adolescents de la MRC des Maskoutains s'élève à 77 % chez les filles et 64,9 % chez les garçons ;

Considérant que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2017, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 26,8 %;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus ;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société ;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la MRC lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée ;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

Considérant que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 17 au 21 février 2020, lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains ;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

32-02-2020 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu ;

De déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* sur notre territoire ;

D'appuyer la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

Adoptée

## **6.9 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC des Maskoutains**

Considérant qu'il faut nommer un maire suppléant et un substitut municipal auprès de la MRC des Maskoutains ;

33-02-2020 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu que Patrick Darsigny soit nommé maire suppléant et substitut au maire à la MRC des Maskoutains.

Adoptée

## **7- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point

## **8- TRANSPORT ROUTIER**

### **8.1 Octroi du contrat d'achat d'un véhicule utilitaire**

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de marque Colorado auprès de trois concessionnaires ;

Considérant que la municipalité a reçu trois soumissions conformes de :

- |                                    |                             |
|------------------------------------|-----------------------------|
| - Garage Montplaisir Ltée          | 31 230,66 \$ taxes incluses |
| - Lussier Chevrolet Buick GMC Ltée | 34 966,34 \$ taxes incluses |
| - Paillé Automobiles               | 37 314,13 \$ taxes incluses |

Considérant qu'à cet effet, un montant a été prévu au budget 2020 pour effectuer l'achat de ce véhicule ;

34-02-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu :

- Que la municipalité de Saint-Simon octroie le contrat d'achat du véhicule utilitaire Chevrolet Colorado à Garage Montplaisir Ltée, ce dernier étant le plus bas soumissionnaire conforme ;
- D'acquitter ledit montant d'achat dans un délai de dix (10) jours suivant la livraison du camion ;
- D'autoriser le maire, Simon Giard ainsi que la directrice générale Johanne Godin ou en leur absence, leurs représentants à signer tout document inhérent au présent contrat d'acquisition.

Adoptée

### **8.2 Contrat d'entretien d'aménagement paysager**

Considérant l'offre reçue de l'entreprise « Les Jardins d'Isabelle », en date du 17 septembre 2019, pour l'entretien et l'aménagement paysager des terrains municipaux ;

35-02-2020

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu d'octroyer le contrat d'aménagement paysager pour l'entretien complet des terrains municipaux ainsi que la fourniture et l'entretien de douze (12) jardinières au montant de 6 219 \$ avant taxes.

Adoptée

### **8.3 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales - Confirmation d'exécution des travaux 2019**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation de 77 918 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

36-02-2020

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu ;

Que la Municipalité de Saint-Simon informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien des routes locales ;

De confirmer qu'un dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

#### **8.4 Mandat pour réfection du ponceau du 3<sup>e</sup> Rang Est sur la branche 10, du cours d'eau Du Pont**

Considérant l'inspection du ponceau surplombant la branche 10 du cours d'eau Du Pont, situé près du 251, 3<sup>e</sup> Rang Est ;

Considérant qu'il est opportun de prévoir la réalisation de travaux de remplacement de ce ponceau ;

Considérant que des soumissions pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance bureau ont été demandées auprès de deux firmes d'ingénieurs ;

37-02-2020

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu que le contrat soit donné au plus bas soumissionnaire qui est WSP Canada inc. pour un montant de 9 400 \$ avant taxes.

Adoptée

#### **9- HYGIÈNE DU MILIEU**

##### **9.1 Nettoyage et inspection de conduite du réseau pluvial**

Considérant qu'avant de procéder à l'agrandissement du Parc Au-Cœur-du-Village, il faut s'assurer du bon état des conduites du réseau pluvial sous la rue Saint-Jean-Baptiste ;

38-02-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu que la soumission de Groupe ADE inc. au montant de 8 735 \$ soit retenue pour l'inspection par caméra des conduites du réseau pluvial sous la rue Saint-Jean-Baptiste.

Adoptée

##### **9.2 Nomination du délégué et du substitut auprès de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

Considérant qu'il faut nommer un représentant et un substitut municipal auprès de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

39-02-2020

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu de nommer monsieur Réjean Cossette à titre de représentant et monsieur David Roux à titre de substitut de la Municipalité de Saint-Simon auprès de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Adoptée

#### **10- URBANISME**

Aucun point

#### **11- LOISIRS ET CULTURE**

##### **11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 20 janvier 2020**

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 20 janvier 2020.

##### **11.2 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives - Centre Multifonctionnel**

Considérant l'admissibilité du projet de construction d'un Centre Multifonctionnel de la Municipalité au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

Considérant que les objectifs du Programme visent à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ;

40-02-2020

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu :

- Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon autorise la présentation du projet de construction d'un Centre Multifonctionnel au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;
- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Simon à payer sa part des coûts admissibles (33 ⅓%) au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;
- Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon désigne Mme Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

### **11.3 Demande de contribution Centre Communautaire St-Simon**

Considérant que le Centre Communautaire de St-Simon souhaiterait recevoir la contribution de la Municipalité afin de les aider dans leurs diverses dépenses courantes de l'année ;

Considérant qu'à cet effet, un montant a été prévu au budget 2020 ;

41-02-2020

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'accorder au Centre Communautaire St-Simon la somme de 10 000\$ pour leurs dépenses courantes.

Adoptée

### **11.4 Demande de paiement de la contribution de la Municipalité pour l'entretien de la patinoire**

Considérant la demande des Loisirs St-Simon de procéder au versement de la subvention pour l'entretien de la patinoire ;

42-02-2020

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à remettre la somme de 6 000 \$ aux Loisirs St-Simon à titre de subvention pour l'entretien de la patinoire.

Adoptée

### **11.5 Demande au Fonds de développement rural (FDR) de la MRC des Maskoutains – Installations sanitaires - Halte-vélo**

Considérant que le circuit des Grandes cultures du réseau cyclable de la Maskoutaine traverse la Municipalité de Saint-Simon ;

Considérant qu'une halte-vélo est aménagée dans le parc Au-Cœur-du-Village situé à l'intersection des rues Saint-Édouard et Principale ;

Considérant la volonté du Conseil de doter cette halte-vélo d'installations sanitaires et d'abreuvoir ;

Considérant que ce projet augmente l'apport de service aux citoyens, aux cyclistes ainsi qu'aux visiteurs par la présence de ces installations ;

43-02-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Simon de :

- Autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets, Printemps 2020, fait par la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme du



Fonds de développement rural; et

- Autoriser Johanne Godin, directrice générale à signer tout document relatif au projet « Installations sanitaires – Halte-vélo », et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Simon.

Adoptée

#### **11.6 Centre Communautaire St-Simon - Demande d'appui financier au Fonds de développement rural (FDR)**

Considérant le projet préparé par le Centre Communautaire St-Simon pour réaliser des travaux d'envergure afin de réparer les joints de pierre et de repeindre la toiture ;

Considérant que toute la population de Saint-Simon saura tirer profit de ces travaux jugés essentiels ;

Considérant la demande adressée à la Municipalité afin qu'elle appuie le projet et collabore financièrement au projet ;

Considérant que ce projet est soumis dans le cadre du Fonds de développement rural pour obtenir une contribution financière ;

44-02-2020

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu :

- d'approuver le projet de rénovation du Centre Communautaire St-Simon ;
- d'accorder un montant de 5 000 \$ au Centre Communautaire St-Simon comme contribution financière au projet.

Adoptée

#### **11.7 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives – Infrastructure aux loisirs**

Considérant que la Municipalité souhaite obtenir une aide financière dans le cadre de son projet de construction d'un toit pour la patinoire du parc des Loisirs ;

Considérant que les objectifs du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* visent à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ;

45-02-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu :

- Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon autorise la présentation du projet de construction d'un toit pour la patinoire du parc de Loisirs au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Simon à payer sa part des coûts admissibles (33 ⅓%) au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon désigne Mme Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

#### **12- AVIS DE MOTION**

Aucun point

#### **13- RÈGLEMENTS**

Aucun point

#### **14- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

#### **15- CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 7 janvier 2020 ;

Sommaire de la correspondance :

- Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains : Confirmation que la Municipalité recevra un montant de 20 000 \$ pour le projet de l'agrandissement du Parc Au-Cœur-du-Village.
- Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec : Confirmation d'une aide financière de 29 600 \$ dans le cadre du programme en sécurité civile – Volet 3.
- Desjardins – Caisse des Chênes : Confirmation qu'un montant de 5 000 \$ sera attribué à la Municipalité pour le projet de l'agrandissement du Parc Au-Cœur-du-Village.
- Gouvernement du Québec : Lettre du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques annonçant une subvention au montant de 18 528,38 \$, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019.

#### **16- AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses décrites au présent procès-verbal et approuvées par les membres du conseil, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante, si et à chaque fois que c'est nécessaire.

---

Johanne Godin, Directrice générale

#### **17- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

46-02-2020

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu de clôturer la séance à 20 h 20.

Signé à Saint-Simon ce \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de mars 2020.

---

Simon Giard,  
Maire

---

Johanne Godin,  
Directrice générale

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.